

Destination

Pays Decazevillois - Vallée du Lot

Randonnée Art Nature

Forêt de la Vaysse



Artiste LPVDA



Artiste
Thomas Voillaume



DECAZEVILLE
COMMUNAUTÉ

5 km - Difficulté : moyenne - Durée : 1 h 30 - Circuit non balisé

Départ du parking de la Vaysse - Cransac : Prenez le chemin qui conduit à l'établissement thermal situé à l'extrémité gauche du parking (chemin avec signalétique routière interdisant les véhicules à moteur et les feux).

Juste avant l'établissement thermal, ignorez la piste à droite et s'engager sur le petit chemin qui monte (GR balisage rouge et blanc). Sur votre gauche, profitez des points de vue sur **la 1 ère œuvre** réalisée sur l'arrière des thermes.

Poursuivez le sentier, **la 2 ème œuvre** se trouve plus loin sur votre chemin. Après l'aire de pique-nique sur votre gauche, ignorez le sentier sur votre droite. Continuez le GR sur 350 mètres jusqu'au prochain sentier qui descend à droite. Pour ne pas rater ce sentier, il se trouve juste avant un arbre dont il ne reste que la moitié du tronc, et sur lequel on peut voir le balisage rouge et blanc du GR ainsi que la Coquille sur fond jaune et bleu et le balisage du circuit VTT n°6. Emprunter ce sentier assez étroit et abrupt. Passez devant **la 3 ème œuvre**. Le sentier se divise ensuite en une multitude de sentiers qui se rejoignent tous à une maison en ruine. Appréhendez la ruine sur sa gauche pour voir **la 4 ème œuvre**.

Traversez la route goudronnée et prenez le chemin situé presque en face. Le suivre sur environ 450 mètres. A l'intersection, poursuivez sur le chemin enherbé sur votre gauche jusqu'à un banc (environ 400 mètres). *A mi-parcours, une oeuvre de **Thomas Voillaume** est installée sur votre droite*. Au banc, tournez à droite. Vous arrivez aux eaux vertes, l'artiste a installé sa **5 ème œuvre** à votre droite, sur le 2ème étang en contrebas (l'œuvre n'est pas toujours visible depuis le chemin, empruntez le petit sentier pour vous approcher) . Poursuivez ensuite le chemin principal jusqu'à la prochaine intersection.

A l'intersection, prenez à gauche le sentier qui mène au rocher troué où vous attendent **les 6 et 7 ème œuvres** (2 emplacements différents).

Poursuivez le chemin pour arriver à la Martinie basse (grand pré au milieu de la forêt). Restez sur la piste qui monte sur votre droite (il faut partir en direction du poteau situé tout en haut). Au croisement avec une autre piste, poursuivez votre montée sur la droite. Au coffret électrique, s'engager sur le chemin herbeux à droite. Ce chemin part en lacet sur la gauche et grimpe jusqu'à la Martinie Haute. Il conduit à la Maison dite Fualdès et à **la 8 ème œuvre**.

A droite de la maison, prenez le chemin qui descend. Poursuivez-le jusqu'à la route goudronnée. A la route, prenez sur votre gauche afin de rejoindre le parking.

Zoom sur les artistes

LPVDA est l'artiste créateur du Street Poncing : réalisation de tableau sur bois à l'aide d'une ponceuse. Dans la forêt, il crée in situ des œuvres d'art imaginées sur des volets récupérés en déchetterie. Elles sont exposées dans le plus grand respect du site.

Thomas Voillaume est un artiste plasticien et sculpteur.

Par l'utilisation de matériau contemporain il conçoit des installations immersives, souvent in situ, qui interrogent la place de l'humain dans le paysage, entre fragilité et permanence.

***Découvrez la
carte interactive
des parcours
Street-Art !!!***



Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté
Cransac 05 65 63 06 80 / Decazeville 05 65 43 18 36 / Flagnac 05 65 63 27 96
www.tourisme-paysdecazevillois.fr
tourisme@decazeville-communaute.fr

